

ADEQUITY

RÉFÉRENCE RENDEMENT

- Titres de créance non garantis en capital¹
- Durée d'investissement conseillée : 5 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions
- Éligibilité : compte titres et assurance-vie



¹ Le produit est soumis au risque de défaut de Société Générale

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Avec Adequity Référence Rendement, l'investisseur privilégie un produit adossé au marché actions français. Le remboursement du support est donc conditionné à l'évolution de l'Indice CAC 40® dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance de la formule au-delà de 30% (exclu), l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -30% (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions.

- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 2 à 4, si la performance de l'Indice CAC 40® est positive ou nulle
- Une perte en capital à l'échéance seulement si l'Indice CAC 40® a enregistré une baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial
- Un objectif de coupon de 7% chaque année tant que l'Indice CAC 40® n'a pas perdu plus de 30% par rapport à son niveau initial (soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 6,9%)



AVANTAGES

- Adequity Référence Rendement peut verser tous les ans un coupon de 7%, dès lors que l'Indice CAC 40® n'a pas enregistré de baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial.
- De l'année 2 à 4, si, à l'une des constatations annuelles, la performance de l'Indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité du Capital Initial plus le coupon de 7% au titre de l'année (soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 6,9%).
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le Capital n'est exposé à un risque de perte que si l'Indice CAC 40® a baissé de plus de 30% depuis l'origine.

INCONVENIENTS

- Le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur Capital initialement investi.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 30/09/2011, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 5 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice CAC 40® du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un TRA maximum de 6,9%).
- Le rendement d'Adequity Référence Rendement à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -30%.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice CAC 40®.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



MÉCANISME AUTOMATIQUE DE VERSEMENT DE COUPON

De l'année 1 à 5, aux dates anniversaires, on observe la performance de l'Indice CAC 40[®] depuis l'origine.

Cas favorable : Si l'Indice CAC 40[®] n'a pas baissé de plus de 30%, l'investisseur reçoit :

UN COUPON DE 7%¹

Cas défavorable : Sinon, si l'Indice CAC 40[®] a baissé de plus de 30%, l'investisseur ne reçoit pas de coupon.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'Adequity Référence Rendement soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ¹

De l'année 2 à 4, aux dates anniversaires, dès que la performance de l'Indice CAC 40[®] depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
LE COUPON DE 7% AU TITRE DE L'ANNÉE

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE¹

A l'échéance des 5 ans et en l'absence de remboursement anticipé préalable, on observe la performance de l'Indice CAC 40[®] depuis l'origine.

Cas favorable : Si l'Indice CAC 40[®] n'a pas baissé de plus de 30%, l'investisseur reçoit :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
LE DERNIER COUPON DE 7% AU TITRE DE L'ANNÉE 5

Cas défavorable : Sinon, si l'Indice CAC 40[®] a baissé de plus de 30%, l'investisseur reçoit :

LA VALEUR FINALE DE L'INDICE²
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte
en capital à l'échéance

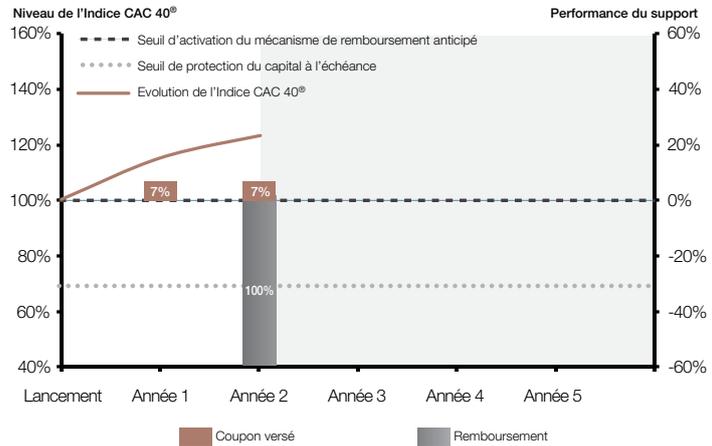


¹Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice CAC 40[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

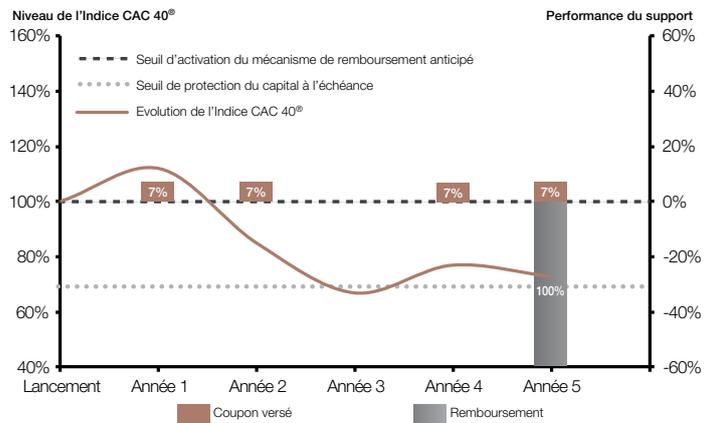
² La valeur finale de l'Indice CAC 40[®] à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

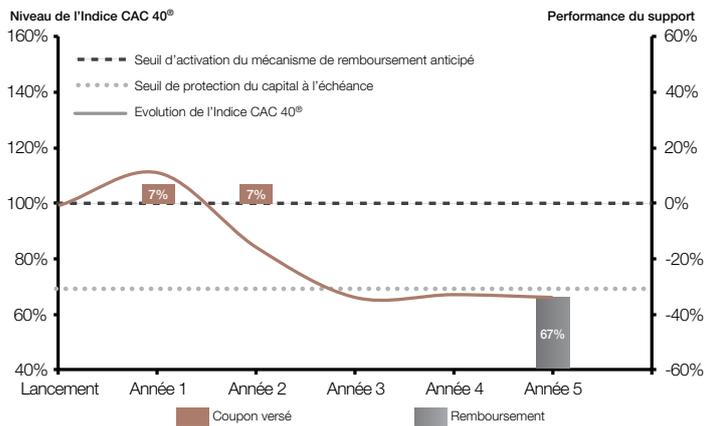
SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE



SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 30%



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 30%



Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE

- En année 1, la performance de l'Indice CAC 40[®] depuis l'origine est supérieure à -30%. **L'investisseur reçoit donc un coupon annuel de 7%¹.**
 - À l'issue de la 2^{ème} année, l'Indice CAC 40[®] enregistre une performance positive depuis l'origine (+23%). **Le mécanisme automatique de remboursement anticipé est donc activé.**
 - L'investisseur reçoit alors l'intégralité du Capital Initial plus un coupon de 7% au titre de l'année 2, soit 107%¹.
 - Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel maximum de 6,9%¹, contre un Taux de Rendement Annuel de 10,8% pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**
-

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 30%

- La performance de l'Indice CAC 40[®] depuis l'origine est supérieure à -30% à l'issue des années 1, 2 et 4. **L'investisseur reçoit donc un coupon de 7% au titre de ces années¹.**
 - A l'issue de l'année 3, la performance de l'Indice CAC 40[®] est inférieure à -30%. **L'investisseur ne reçoit donc pas de coupon au titre de cette année.**
 - A l'échéance, l'Indice CAC 40[®] enregistre une baisse inférieure à 30% (-27%). **L'investisseur reçoit l'intégralité du Capital Initial plus un coupon de 7% au titre de l'année 5, soit 107%¹.**
 - Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 5,6%¹ contre un Taux de Rendement Annuel de -6,1% pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de remboursement du produit.**
-

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 30%

- La performance de l'Indice CAC 40[®] depuis l'origine est supérieure à -30% en année 1 et 2. **L'investisseur reçoit donc un coupon annuel de 7%¹.**
- De l'année 3 à l'échéance, l'Indice CAC 40[®] enregistre uniquement des performances inférieures à -30%. **L'investisseur ne reçoit donc aucun coupon au titre de ces années.**
- A l'échéance, l'Indice CAC 40[®] enregistre une baisse supérieure à 30% (-33%). **L'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 67%¹.**
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de -4,6%¹ contre un Taux de Rendement Annuel de -7,6% pour un investissement direct dans l'Indice.**

Le rendement d'Adequity Référence Rendement à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -30%.

¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

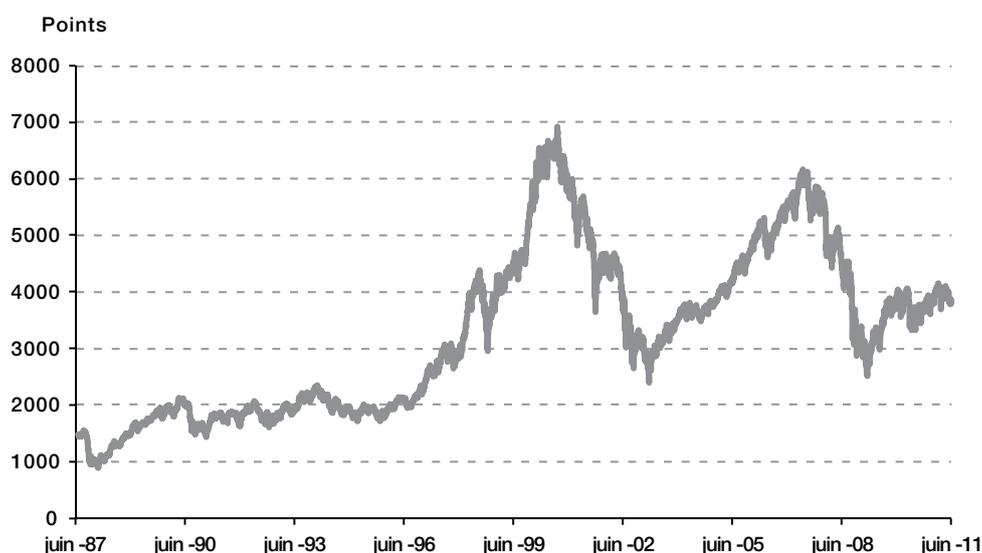
L'INDICE CAC 40®

L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES MARCHÉS FRANÇAIS

L'INDICE CAC 40®

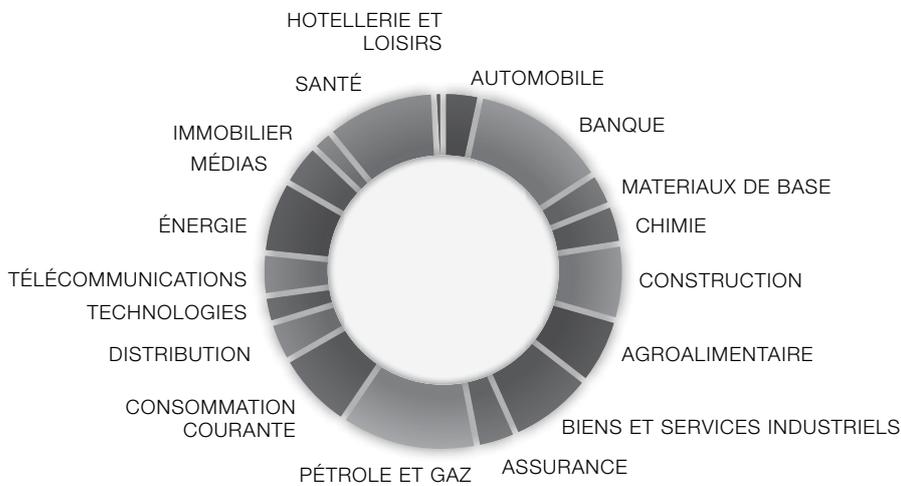
L'Indice CAC 40®, dividendes non réinvestis, est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité.

ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC 40®



Source : Bloomberg, au 24/06/2011

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE CAC 40®



LÉGENDE

AUTOMOBILE	3,5%
BANQUE	12,6%
MATÉRIAUX DE BASE	2,8%
CHIMIE	3,8%
CONSTRUCTION	7,0%
AGROALIMENTAIRE	6,1%
BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS	7,6%
ASSURANCE	3,7%
PÉTROLE ET GAZ	12,6%
CONSOMMATION COURANTE	7,1%
DISTRIBUTION	3,6%
TECHNOLOGIE	2,6%
TÉLÉCOMMUNICATIONS	3,8%
ENERGIE	6,8%
MÉDIAS	3,8%
IMMOBILIER	2,0%
SANTÉ	10,0%
HÔTELLERIE ET LOISIRS	0,6%



Source : Bloomberg, au 24/06/2011

LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES



Type	Titres de créance non garantis en capital à l'échéance
Emetteur	SG Option Europe (filiale à 100% de Société Générale)
Garant	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)
Devise	Euro
Code ISIN	FR0011073709
Code Eusipa	1260 - Express Certificates
Cotation	Bourse de Luxembourg
Eligibilité	Assurance-vie et Compte titres
<hr/>	
Période de commercialisation	Entre le 15/07/2011 et le 30/09/2011, le prix progressera régulièrement au taux de 2,0% pour atteindre 1 000 euros le 30/09/2011
Valeur nominale	1 000 euros
Date d'émission	15/07/11
Prix d'émission	99,58% de la valeur nominale
Date d'échéance	11/10/16
Dates d'évaluation	30/09/2011; 01/10/2012; 30/09/2013; 30/09/2014; 30/09/2015; 30/09/2016
Dates de paiement des coupons	09/10/2012; 08/10/2013; 08/10/2014; 08/10/2015
Dates de remboursement anticipé	08/10/2013 ou 08/10/2014 ou 08/10/2015
Sous-jacent	Indice CAC 40®
<hr/>	
Liquidité	Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1% dans des conditions normales de marché - disponible sur le site Fininfo
Commission de souscription	Néant
Commission de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par l'émetteur Société Générale au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,90% du montant de l'émission
Commission de rachat	Néant
Règlement/Livraison	Euroclear France

INFORMATIONS IMPORTANTES

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Événements exceptionnels – méthodes d'ajustement ou de substitution - résiliation ou remboursement anticipé(e) : la survenance d'événements exceptionnels pouvant affecter un ou plusieurs sous-jacent(s) du produit peut, en vertu des termes et conditions du produit, déclencher (i) l'application de modalités d'ajustement ou de substitution ou (ii) la résiliation ou le remboursement anticipé(e) du produit. Les termes et les documents relatifs au produit peuvent également prévoir le remboursement ou la résiliation anticipé(e) du produit même en l'absence de la survenance d'événements exceptionnels. Dans tous les cas, le montant remboursé par Société Générale peut être inférieur au montant initialement investi.

Restrictions générales de vente : le produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. En investissant dans ce produit, chaque investisseur est présumé garantir à Société Générale qu'il est dûment autorisé à cette fin. Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LE PRODUIT DECRIE DANS CE DOCUMENT NE PEUT, A AUCUN MOMENT, ETRE DETENU OU AVOIR COMME BENEFICIAIRE ECONOMIQUE UNE «U.S. PERSON» (TEL QUE CE TERME EST DEFINI DANS LA REGULATION S PROMULGUEE EN APPLICATION DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LA «REGULATION S») ET, EN CONSEQUENCE, NE PEUT ETRE OFFERT ET VENDU EN DEHORS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE QU'A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES «U.S. PERSONS», CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA REGULATION S.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'«Instrument Financier») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Le produit Adequity Référence Rendement décrit dans le présent document fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au programme (en date du 21 avril 2011) approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, (sous le n° de visa C-10647) et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Les «Final Terms» (en date du 28/06/2011) et le résumé du programme en français sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, «www.amf-france.org». Le programme est disponible sur le site Internet de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces mêmes documents et les suppléments à ce programme sont disponibles sur le site prospectus.socgen.com ou peuvent être obtenus auprès de Société Générale sur simple demande. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus.**

Facteurs de risque

Les investisseurs doivent se reporter au prospectus et à tout «Final Terms» avant tout investissement dans le produit et en particulier à la rubrique «facteurs de risques» du prospectus.

1. Risque de volatilité : jusqu'à la date d'échéance du produit, la valeur de marché de ce produit peut faire l'objet d'une importante volatilité en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts. Dans certaines circonstances, la valeur de marché du produit peut être substantiellement inférieure au montant initialement investi.

2. Risques relatifs aux conditions de marché défavorables : Les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.

3. Risque de Crédit : dans la mesure où des sommes sont dues par Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale), les investisseurs sont exposés à un risque de crédit sur Société Générale (ou sur l'entité venant aux droits de Société Générale).

4. Pas de protection du capital : le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

5. Garantie par Société Générale ou par un tiers : le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le «Garant»). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

6. Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

7. Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur les titres. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix en cours de vie du produit. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Avertissement relatif à l'indice : l'indice mentionné dans le présent document, l'indice CAC 40®, n'est pas parrainé, approuvé ou vendu par Société Générale. Société Générale n'assume aucune responsabilité à ce titre. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. «CAC 40®» et «CAC®» sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V.»



Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy

92987 Paris – La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C

La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité Contrôle Prudentiel

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

